



SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

TWENTIETH YEAR

1236 *th MEETING: 10 AUGUST 1965*

ème SÉANCE: 10 AOÛT 1965

VINGTIÈME ANNÉE

CONSEIL DE SÉCURITÉ DOCUMENTS OFFICIELS

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	<i>Page</i>
Provisional agenda (S/Agenda/1236/Rev.1)	1
Adoption of the agenda	1
Letter dated 26 December 1963 from the Permanent Representative of Cyprus addressed to the President of the Security Council (S/5488):	
(a) Letter dated 30 July 1965 from the Permanent Representative of Turkey addressed to the President of the Security Council (S/6571);	
(b) Letter dated 31 July 1965 from the Permanent Representative of Cyprus addressed to the President of the Security Council (S/6581)	1
Date of the election to fill a vacancy in the International Court of Justice (S/6599)	3

TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1236/Rev.1)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Lettre, en date du 26 décembre 1963, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre (S/5488):	
a) Lettre, en date du 30 juillet 1965, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Turquie (S/6571);	
b) Lettre, en date du 31 juillet 1965, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre (S/6581)	1
Date de l'élection destinée à pourvoir un siège à la Cour internationale de Justice (S/6599) ..	3

NOTE

Relevant documents of the Security Council are published in quarterly supplements to the *Official Records*.

Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

*

* *

Les documents pertinents du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments trimestriels aux *Documents officiels*.

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TWELVE HUNDRED AND THIRTY-SIXTH MEETING
Held in New York, on Tuesday, 10 August 1965, at 3.30 p.m.

MILLE DEUX CENT TRENTE-SIXIÈME SÉANCE
Tenue à New York, le mardi 10 août 1965, à 15 h 30.

President: Sir Roger JACKLING (United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland).

Present: The representatives of the following States: Bolivia, China, France, Ivory Coast, Jordan, Malaysia, the Netherlands, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America and Uruguay.

Provisional agenda (S/Agenda/1236/Rev.1)

1. Adoption of the agenda.
2. Letter dated 26 December 1963 from the Permanent Representative of Cyprus addressed to the President of the Security Council (S/5488):
 - (a) Letter dated 30 July 1965 from the Permanent Representative of Turkey addressed to the President of the Security Council (S/6571);
 - (b) Letter dated 31 July 1965 from the Permanent Representative of Cyprus addressed to the President of the Security Council (S/6581).
3. Date of the election to fill a vacancy in the International Court of Justice (S/6599).

Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

Letter dated 26 December 1963 from the Permanent Representative of Cyprus addressed to the President of the Security Council (S/5488):^{1/}

- (a) Letter dated 30 July 1965 from the Permanent Representative of Turkey addressed to the President of the Security Council (S/6571)^{2/}
- (b) Letter dated 31 July 1965 from the Permanent Representative of Cyprus addressed to the President of the Security Council (S/6581)^{2/}

1. The PRESIDENT: Pursuant to the decision taken at our earlier meetings, I propose to invite the representatives of Cyprus, Turkey and Greece to take places at the Council table and to participate, without the right to vote, in the discussion of this problem.

At the invitation of the President, Mr. S. Kyprianou (Cyprus), Mr. O. Eralp (Turkey) and Mr. A. S. Liatis (Greece), took places at the Council table.

^{1/} Official Records of the Security Council, Eighteenth Year, Supplement for October, November and December 1963.

^{2/} Ibid., Twentieth Year, Supplement for July, August and September 1965.

Président: sir Roger JACKLING (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

Présents: Les représentants des Etats suivants: Bolivie, Chine, Côte d'Ivoire, Etats-Unis d'Amérique, France, Jordanie, Malaisie, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques et Uruguay.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1236/Rev.1)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre, en date du 26 décembre 1963, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre (S/5488):
 - a) Lettre, en date du 30 juillet 1965, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Turquie (S/6571);
 - b) Lettre, en date du 31 juillet 1965, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre (S/6581).
3. Date de l'élection destinée à pourvoir un siège à la Cour internationale de Justice (S/6599).

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre, en date du 26 décembre 1963, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre (S/5488):^{1/}

- a) Lettre, en date du 30 juillet 1965, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Turquie (S/6571)^{2/}
- b) Lettre, en date du 31 juillet 1965, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre (S/6581)^{2/}

1. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Conformément à la décision prise antérieurement par le Conseil, je me propose d'inviter les représentants de Chypre, de la Turquie et de la Grèce, à prendre place à la table du Conseil et à participer, sans droit de vote, à l'examen de cette question.

Sur l'invitation du Président, M. S. Kyprianou (Chypre), M. O. Eralp (Turquie) et M. A. S. Liatis (Grèce) prennent place à la table du Conseil.

^{1/} Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, dix-huitième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1963.

^{2/} Ibid., vingtième année, Supplément de juillet, août et septembre 1965.

2. Mr. RAMANI (Malaysia): It gives me great pleasure indeed to be permitted to introduce the draft resolution [S/6603] which is now before members, and which is sponsored by Bolivia, the Ivory Coast, Jordan, the Netherlands, Uruguay, and my own country. I am bound to admit, however, that my dominant feeling at this moment is not so much one of pleasure as one of relief. For the last several days, as the Council is aware, the six of us have been active in the pursuit of a formula which will steer a middle course between the two opposing positions presented to us severally by the representative of Turkey, the Foreign Minister of Cyprus and the representative of Greece.

3. We spent literally days and nights in this pursuit, and I received not only the unstinted co-operation of my five colleagues, but also the patience, the tolerance and the understanding of the contestants in this unfortunate situation. To all of them, I am deeply grateful, and, of course, all six of us are just as grateful for the helpful attitude of the Foreign Minister of Cyprus and of the representatives of Turkey and Greece.

4. In this process of negotiation, our primary object has been, of course, to make sure that the principal objective of peace in the island and an agreed solution to all the problems that have beset that unhappy land are not in any way hampered or delayed by any words that may be used in this draft resolution.

5. The draft resolution, as the members of the Council will observe, is short, even if it is not, perhaps, sweet. We have endeavoured to denude it of every accent of bitterness. I shall now formally read out the draft resolution.

"The Security Council,

"Noting the report of the Secretary-General of 29 July 1965 (S/6569) stating that recent developments in Cyprus have increased tension in the island,

"Noting the further reports of the Secretary-General of 2 August (S/6586), 5 August (S/6569/Add.1), and 10 August 1965 (S/6569/Add.2),

"Having heard the statements of the parties concerned,

"1. Reaffirms its resolution 186 (1964) of 4 March 1964;

"2. Calls upon all parties, in conformity with the above resolution, to avoid any action which is likely to worsen the situation."

6. The draft resolution is short; it is clear; it uses simple words; and it does not require any further explanation or elucidation by me. I commend it to the attention of my colleagues on this Council, and I trust that it will be adopted unanimously.

7. The PRESIDENT: The members of the Council have heard the statement of the representative of

2. M. RAMANI (Malaisie) [traduit de l'anglais]: C'est un grand plaisir pour moi que de pouvoir présenter au Conseil le projet de résolution [S/6603] dont il est saisi et qui a été soumis par la Bolivie, la Côte d'Ivoire, la Jordanie, les Pays-Bas, l'Uruguay, ainsi que par mon propre pays. Je dois dire, cependant, que mon sentiment dominant, à l'heure actuelle, est plus un sentiment de soulagement que de joie. Le Conseil n'ignore pas, en effet, que mes cinq collègues et moi-même venons de passer plusieurs jours à chercher une formule de compromis entre les deux points de vue opposés que nous avons exposés le représentant de la Turquie, le Ministre des affaires étrangères de Chypre et le représentant de la Grèce.

3. Pendant les jours et les nuits que nous avons littéralement passés à cette tâche, j'ai bénéficié de la collaboration la plus totale de mes cinq collègues ainsi que de la patience, de la tolérance et de la compréhension des parties en cause dans cette fâcheuse situation. Je voudrais leur exprimer à tous ma reconnaissance et remercier aussi, au nom de mes cinq collègues, et au mien propre, le Ministre des affaires étrangères de Chypre ainsi que les représentants de la Turquie et de la Grèce, pour l'aide qu'ils nous ont apportée.

4. Au cours de cette négociation, notre objectif principal a, bien entendu, été de veiller à ce que les termes dans lesquels serait rédigé ce projet de résolution ne viennent pas compromettre les buts que nous recherchions: la paix de l'île et une solution acceptée par tous des problèmes qui assaillent ce malheureux pays.

5. Les membres du Conseil remarqueront que le projet de résolution que nous présentons est bref. Il ne ménage peut-être personne, mais du moins avons-nous essayé d'en faire disparaître toute trace d'amertume. Je vais maintenant officiellement donner lecture de ce projet:

"Le Conseil de sécurité,

"Prénant note du rapport du Secrétaire général, en date du 29 juillet 1965 (S/6569), selon lequel les événements survenus récemment à Chypre ont provoqué une tension accrue dans l'île,

"Prénant note des rapports ultérieurs du Secrétaire général, en date du 2 août (S/6586), 5 août (S/6569/Add.1) et 10 août 1965 (S/6569/Add.2),

"Ayant entendu les déclarations des parties intéressées,

"1. Réaffirme sa résolution 186 (1964) du 4 mars 1964;

"2. Fait appel à toutes les parties, conformément à la résolution susmentionnée, pour qu'elles s'abstiennent de tout acte de nature à rendre la situation plus grave."

6. Le projet de résolution est bref, clair et simple; il n'est donc pas nécessaire que je le commente ou l'explique davantage. Je le recommande à l'attention de mes collègues du Conseil qui, je l'espère, l'adopteront à l'unanimité.

7. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Les membres du Conseil viennent d'entendre la déclaration du

Malaysia, and they have before them the text of the draft resolution submitted by the delegations of Bolivia, Ivory Coast, Jordan, Malaysia, the Netherlands and Uruguay, which the representative of Malaysia has just read. I have no further names on my list of speakers. If no representative wishes to speak, and if I hear no objection, I shall take it that it would be convenient to the Council if I were now to put this draft resolution to the vote.

8. Since I hear no objection, I shall put the draft resolution to the vote.

A vote was taken by show of hands.

The draft resolution was adopted unanimously.^{3/}

9. The PRESIDENT: As there are no further speakers on my list, this concludes consideration of this item on our agenda.

10. On behalf of the Council I should like to thank the representatives of Cyprus, Turkey and Greece for their participation in our proceedings.

Mr. S. Kyprianou (Cyprus), Mr. O. Eralp (Turkey) and Mr. A. S. Liatis (Greece) withdrew.

Date of the election to fill a vacancy in the International Court of Justice (S/6599)

11. The PRESIDENT: Members of the Security Council will have had an opportunity to study document S/6599,^{3/} which explains the sad necessity of this particular item. The recent death on 4 August 1965 of Judge Abdel Hamid Badawi has created a vacancy on the International Court of Justice which must now be filled.

12. Before proceeding to the formal action which the Council must now take, I am sure that I am expressing the wishes of the Council as a whole in extending our sincere condolences to the United Arab Republic delegation on this sad occasion.

13. Judge Abdel Hamid Badawi was elected a member of the Court in February 1946 [9th meeting]. He held office continuously from that date and was indeed Vice-President of the Court between the years 1955 and 1958. In accordance with Article 13 of the Statute of the Court his term of office would have expired on 5 February 1967.

14. Abdel Hamid Badawi was born on 13 March 1887, and graduated as Doctor of Law at the University of Grenoble in 1912. He also held various honorary doctorates from universities in the United Arab Republic and in the United States. During the course of his long career in government service, he served as chief legal adviser to the Egyptian Government for a period of some fourteen years and represented Egypt at numerous international conferences. He was Minister of Finance in 1941 and Minister for Foreign Affairs in Egypt between 1945 and 1946. He was the author of a number of published articles and notes on

représentant de la Malaisie et ils ont devant eux le texte du projet de résolution présenté par les délégations de la Bolivie, de la Côte d'Ivoire, de la Jordanie, de la Malaisie, des Pays-Bas et de l'Uruguay, dont le représentant de la Malaisie vient de donner lecture. Je n'ai plus d'orateur inscrit sur ma liste; si aucun des membres ne désire prendre la parole et s'il n'y a pas d'objections, je considérerai que le Conseil est d'accord pour que je mette maintenant aux voix ce projet de résolution.

8. Puisqu'il n'y a pas d'objections, je vais mettre le projet de résolution aux voix.

Il est procédé au vote à main levée.

A l'unanimité, le projet de résolution est adopté.^{3/}

9. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Comme je n'ai plus d'orateur inscrit sur ma liste, je considère que l'examen de ce point de notre ordre du jour est maintenant terminé.

10. Au nom du Conseil, je voudrais remercier les représentants de Chypre, de la Turquie et de la Grèce d'avoir participé à nos débats.

M. S. Kyprianou (Chypre), M. O. Eralp (Turquie) et M. A. S. Liatis (Grèce) se retirent.

Date de l'élection destinée à pourvoir un siège à la Cour internationale de Justice (S/6599)

11. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Les membres du Conseil de sécurité auront maintenant pris connaissance du document S/6599^{4/}, qui explique la triste obligation où nous sommes d'examiner ce point particulier. La mort récente, le 4 août 1965, du juge Abdel Hamid Badawi a créé une vacance à la Cour internationale de Justice; ce siège doit donc être pourvu.

12. Avant d'en venir à la mesure officielle que va devoir prendre le Conseil, j'ai la certitude d'exprimer le sentiment de tous en présentant, à cette occasion, nos sincères condoléances à la délégation de la République arabe unie.

13. Elu membre de la Cour internationale de Justice en février 1946 [9ème séance], M. Abdel Hamid Badawi y est sans cesse demeuré en fonction et en a même été Vice-Président de 1955 à 1958. Aux termes de l'Article 13 du Statut de la Cour, son mandat aurait expiré le 5 février 1967.

14. M. Abdel Hamid Badawi est né le 13 mars 1887 et a reçu le diplôme de docteur en droit de l'Université de Grenoble en 1912. Il détenait également plusieurs doctorats *honoris causa* de diverses universités de la République arabe unie et des Etats-Unis. Au cours de sa longue carrière au service de son gouvernement, il a occupé les fonctions de conseiller juridique principal du gouvernement égyptien pendant près de 15 ans et a représenté l'Egypte à de nombreuses conférences internationales. Il a également été Ministre des finances en 1941 et Ministre des affaires étrangères de son pays de 1945 à 1946. Il a

^{3/} See resolution 207 (1965).

^{4/} Official Records of the Security Council, Twentieth Year, Supplement for July, August and September 1965.

^{3/} Voir résolution 207 (1965).

^{4/} Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, vingtième année, Supplément de juillet, août et septembre 1965.

public law and international law both in Arabic and in French. He was a most distinguished lawyer and an eminent judge. His contributions to the work of the Court will long be remembered and his untimely death constitutes a loss not only to his own country but also to the entire international community.

15. Under Article 14 of the Statute of the International Court of Justice, the Security Council is required to fix the date of the election to fill any vacancy in the International Court of Justice. In accordance with the practice followed on previous occasions of a similar nature, I have the honour to submit to the Security Council the following draft resolution, the text of which was circulated at the beginning of this meeting:

"The Security Council,

"Noting with regret the death of Judge Abdel Hamid Badawi on 4 August 1965,

"Noting further that a vacancy in the International Court of Justice for the remainder of the deceased's term of office has thus occurred and must be filled in accordance with the terms of the Statute of the Court,

"Noting that, in accordance with Article 14 of the Statute, the date of the election to fill this vacancy shall be fixed by the Security Council,

"Decides that an election to fill the vacancy shall take place during the twentieth session of the General Assembly."

16. Mr. TINE (France) (translated from French): On behalf of the French Government, I should like to associate myself with the condolences offered by the President on the occasion of the death of Mr. Abdel Hamid Badawi. His career was an exemplary one and he played an important part in promoting the rule of law. I might add that the French school of law has lost in him one of its most distinguished representatives and that is an additional reason for the French delegation to mourn this loss.

17. Mr. YOST (United States of America): I should like to join in extending condolences to the Government of the United Arab Republic on the death of Judge Badawi and to read to the Council a brief statement on that sad occasion which Ambassador Goldberg made. He said:

"Dr. Abdel Hamid Badawi was a wise lawyer in the founding Conference of the United Nations at San Francisco. I am saddened by the death of this foremost jurist, who was a firm advocate of the rule of law and a shining light on the International Court. His passing is a distinct loss to the legal profession and to all of those who believe in world peace through law."

18. Mr. MOROZOV (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): The name of Dr. Abdel Hamid Badawi is widely known to all those who have any connexion, however remote, with ques-

publié, en arabe et en français, de nombreux articles sur des questions de droit public et de droit international; M. Abdel Hamid Badawi était un juriste distingué et un juge éminent. Sa contribution à l'œuvre de la Cour demeurera longtemps dans toutes les mémoires et sa disparition prématurée constitue une aussi grande perte pour la communauté internationale que pour son propre pays.

15. Aux termes de l'Article 14 du Statut de la Cour internationale de Justice, le Conseil de sécurité doit fixer la date de l'élection qui doit pourvoir à toute vacance dans cette institution. Conformément à la pratique déjà suivie dans des occasions semblables, j'ai l'honneur de soumettre au Conseil de sécurité le projet de résolution suivant, dont le texte a été distribué au début de cette séance:

"Le Conseil de sécurité,

"Apprenant avec regret le décès, survenu le 4 août 1965, de M. Abdel Hamid Badawi, juge à la Cour internationale de Justice,

"Constatant que, de ce fait, il y a un siège à pourvoir à la Cour internationale de Justice pour la période non encore accomplie du mandat du défunt, et qu'il convient de pourvoir à ce siège conformément aux dispositions du Statut de la Cour,

"Notant que, conformément aux dispositions de l'Article 14 du Statut, la date de l'élection destinée à pourvoir ce siège doit être fixée par le Conseil de sécurité,

"Décide qu'il sera procédé à une élection, en vue de pourvoir le siège vacant, durant la vingtième session de l'Assemblée générale."

16. M. TINE (France): Je voudrais m'associer au nom du Gouvernement français aux condoléances que le Président vient d'exprimer à la suite du décès de M. Abdel Hamid Badawi. Sa carrière fut exemplaire et son rôle considérable pour favoriser le règne du droit. J'ajoute que l'école française de droit perd en lui un de ses représentants les plus éminents et que c'est là une raison supplémentaire pour la délégation française de déplorer cette disparition.

17. M. YOST (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Je voudrais joindre mes condoléances à celles qui viennent d'être présentées au Gouvernement de la République arabe unie à la suite du décès du juge Badawi. Je voudrais aussi donner lecture au Conseil d'une brève déclaration que M. Goldberg a faite à cette triste occasion. Il a déclaré:

"M. Abdel Hamid Badawi s'est montré un juriste éminent lors de la conférence de San Francisco, où l'Organisation des Nations Unies a été fondée. Je suis profondément peiné par le décès de ce grand homme de loi, de ce défenseur convaincu du droit, qui fut une des lumières de la Cour internationale de Justice. Sa disparition est une lourde perte pour le monde juridique et pour tous ceux qui croient à une paix mondiale fondée sur le droit."

18. M. MOROZOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe): Le nom de M. Abdel Hamid Badawi est bien connu de tous ceux qui s'intéressent tant soit peu, de près ou de loin,

tions of international law, It is well known to all who have followed the development of progressive guiding principles in international law in recent years. Dr. Badawi was well known as one who always took a progressive approach with regard to the implementation, first and foremost, of such important provisions of international law as the Charter of the United Nations.

19. It is therefore natural that today, when we are devoting these moments to his memory, we share the profound grief of others and express our sincere sympathy to the people and the Government of the United Arab Republic, and to all those who cherished the name and work of Dr. Badawi.

20. May I associate the Soviet delegation with the condolences which you, Mr. President voiced, expressing the common feeling of the Council.

21. Mr. RIFA'I (Jordan): It is with profound sorrow and deep regret that I take the floor to associate my Government and myself with what the President has said and to extend the most sincere condolences to our sister State of the United Arab Republic on the great loss to the Arab world, and to the whole school of international law, which has been sustained in the death of Judge Abdel Hamid Badawi. The Arab world was proud of him during his lifetime and will lament him in the days to come.

22. Mr. VAN UFFORD (Netherlands): I am thankful for this occasion to associate myself with the tributes paid by you, Mr. President, and the preceding speakers to the late Judge Abdel Hamid Badawi. For nineteen years he took part in the activities of the International Court of Justice, and for this reason his name is well known not only in The Hague, the seat of the Court, where his personality has left a great impression, but also in my entire country, where interest in international law is a national characteristic. Thus, I extend the condolences of my delegation and of my Government to the Government of the United Arab Republic.

23. Mr. AKA (Ivory Coast) (translated from French): Mr. Abdel Hamid Badawi, who has just died, was an outstanding figure in international law. We are the more moved by the death of this great man because he devoted his life to the cause of justice. I wish therefore, on behalf of my Government, to extend my sincere condolences to the Government of the United Arab Republic.

24. Mr. VELAZQUEZ (Uruguay) (translated from Spanish): The delegation of Uruguay also wishes to associate itself with your statement, Mr. President, and to express its sorrow at the passing of that most distinguished man, Mr. Abdel Hamid Badawi. On special instructions from my Government, I take this opportunity to convey the sympathy of our country to the delegation of the United Arab Republic to the United Nations.

aux problèmes de droit international; il est bien connu de tous ceux qui ont suivi les activités liées à l'élaboration des grands principes progressistes du droit international au cours des dernières années. C'est le nom d'une personnalité qui a toujours défendu des positions progressistes en ce qui concerne la mise au point et l'application de textes fondamentaux du droit international tels que la Charte des Nations Unies.

19. Il est donc normal, en ces minutes que nous consacrons aujourd'hui à sa mémoire, que nous éprouvons une profonde tristesse et que nous adressons nos sincères condoléances au peuple et au Gouvernement de la République arabe unie, ainsi qu'à tous ceux auxquels le nom et l'action de M. Badawi étaient chers.

20. Monsieur le Président, permettez-moi d'associer la délégation soviétique aux condoléances que vous avez exprimées au nom de tous les membres du Conseil.

21. M. RIFA'I (Jordanie) [traduit de l'anglais]: C'est avec une peine profonde et un vif regret que je prends la parole pour m'associer, avec mon gouvernement, à ce qu'a dit le Président du Conseil de sécurité et pour présenter nos plus sincères condoléances à la République arabe unie à l'occasion de la grande perte que viennent de subir le monde arabe et tous ceux qui s'intéressent au droit international avec la disparition du juge Abdel Hamid Badawi. Le monde arabe était fier de lui de son vivant et ne peut que pleurer sa mort.

22. M. VAN UFFORD (Pays-Bas) [traduit de l'anglais]: Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de m'associer à l'hommage que vous-même et les orateurs qui m'ont précédé, venez de rendre à la mémoire du juge Abdel Hamid Badawi. Pendant 19 ans, il a participé aux activités de la Cour internationale de Justice; c'est la raison pour laquelle son nom était connu non seulement à La Haye, siège de la Cour, où sa personnalité avait fait grande impression, mais aussi dans tout mon pays, où l'intérêt porté au droit international est une caractéristique nationale. Permettez-moi d'exprimer les condoléances de ma délégation et celles de mon gouvernement au Gouvernement de la République arabe unie.

23. M. AKA (Côte d'Ivoire): M. Abdel Hamid Badawi, qui vient de disparaître, était une grande figure du droit international. La cause de la justice, à laquelle il a consacré son existence, rend plus sensible à nos cœurs la mort de ce grand homme. Je voudrais en conséquence, au nom de mon gouvernement, adresser mes sincères condoléances au Gouvernement de la République arabe unie.

24. M. VELAZQUEZ (Uruguay) [traduit de l'espagnol]: La délégation uruguayenne tient elle aussi à s'associer aux paroles que vous avez prononcées en tant que Président et à dire combien elle est affligée par la disparition d'une personnalité aussi éminente que le fut de son vivant M. Abdel Hamid Badawi. J'ai été tout spécialement chargé par mon gouvernement de saisir cette occasion pour adresser à la délégation de la République arabe unie à l'Organisation des Nations Unies les condoléances de notre pays.

25. Mr. RAMANI (Malaysia): I should like to associate the delegation and Government of Malaysia with the expressions of sympathy and sorrow that you, Mr. President, voiced, on behalf of all of us, at the passing away of the great Judge Abdel Hamid Badawi.

26. Mr. SCOTT MURGA (Bolivia) (translated from Spanish): The delegation of Bolivia associates itself with the expressions of sorrow voiced by you, Mr. President, and by the other members of the Security Council at the loss of Judge Abdel Hamid Badawi, an eminent member of the International Court of Justice, and also wishes, on behalf of its Government, to extend the most heartfelt condolences to the Government of the United Arab Republic and to the family of the deceased.

27. The PRESIDENT: The Council has heard the statements by its members. It there is no objection to the draft resolution, which I read earlier, to provide for an election to the International Court, I shall consider it adopted.

The draft resolution was adopted.^{5/}

28. The PRESIDENT: The representative of the United Arab Republic has expressed the wish to say a few words to the Council on this matter. I assume that the members of the Council would wish me to invite him to take a place at the Council table for this purpose.

29. I hear no objection and accordingly invite the representative of the United Arab Republic to take a place at the Council table.

Mr. Hilmy II (United Arab Republic) took a seat at the Council table.

30. Mr. HILMY II (United Arab Republic): I wish, on behalf of the delegation of the United Arab Republic, to thank you, Mr. President, and the members of the Council for the kind words of sympathy and condolence which have been expressed. The passing of Judge Abdel Hamid Badawi has been deeply felt by all of us, and I shall communicate these messages to my Government and to the family of Judge Badawi.

The meeting rose at 5.10 p.m.

^{5/} See resolution 208 (1965).

25. M. RAMANI (Malaisie) (traduit de l'anglais): Je tiens à associer la délégation et le gouvernement de mon pays aux sentiments de sympathie et de tristesse que vous avez exprimés en notre nom à tous, Monsieur le Président, à l'occasion de la mort de ce grand juge qu'était M. Abdel Hamid Badawi.

26. M. SCOTT MURGA (Bolivie) (traduit de l'espagnol): La délégation bolivienne partage les sentiments de tristesse qui ont été exprimés dans cette enceinte tant par le Président que par les autres membres du Conseil de sécurité à l'occasion du décès du juge Abdel Hamid Badawi, éminent membre de la Cour internationale de Justice, et elle présente, au nom de son gouvernement, ses plus sincères condoléances au Gouvernement de la République arabe unie et à la famille du disparu.

27. Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Le Conseil vient d'entendre les déclarations de ses membres. Si le projet de résolution relatif à l'élection d'un nouveau membre de la Cour internationale de Justice, dont j'ai donné lecture tout à l'heure, ne soulève pas d'objections, je considérerai ce projet adopté.

Le projet de résolution est adopté.^{5/}

28. Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Le représentant de la République arabe unie a exprimé le désir de dire quelques mots au Conseil à ce sujet. Je pense que tous les membres souhaiteront que je l'invite à prendre place à la table du Conseil à cette fin.

29. En l'absence d'objections, j'invite le représentant de la République arabe unie à prendre place à la table du Conseil.

M. Hilmy II (République arabe unie) prend place à table du Conseil.

30. M. HILMY II (République arabe unie) [traduit de l'anglais]: Au nom de la délégation de la République arabe unie, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président ainsi que les membres du Conseil, pour les paroles de sympathie et les condoléances qui viennent d'être exprimées à la suite de la mort, profondément ressentie par nous tous, du juge Abdel Hamid Badawi. Je ferai part de ces messages à mon gouvernement ainsi qu'à la famille de M. Badawi.

La séance est levée à 17 h 10.

^{5/} Voir résolution 208 (1965).